

## **Les différentes formes de don**

### **Comment soutenir le musée ?**

Vous pouvez contribuer au développement du musée et à l'enrichissement de ses collections par des dons et des legs, soit en oeuvres d'art, soit en argent, ainsi que par des donations simples et des donations avec réserve d'usufruit, enfin, par le moyen de la dation. Quelle que soit la nature du don, le donateur bénéficie d'avantages fiscaux très substantiels (déductibilité à 66%, exonération de droits de mutation).

### **Une reconnaissance durable de votre générosité**

Au delà des avantages fiscaux significatifs auxquels cette forme de mécénat donne droit, le musée du Louvre rend hommage à ses donateurs. Pour l'essentiel, ces avantages prennent la forme d'une reconnaissance publique.

A partir de 3000€, le nom du donateur peut être associé à un projet précis et identifié. L'action du donateur sera alors reconnue sur les supports de communication ou d'information mis en place à cette occasion. Ainsi, pour une acquisition ou une restauration, le nom du donateur est mentionné sur le cartel de l'oeuvre autant que dure l'action mécénée. Les donateurs sont également honorés dans le rapport d'activité du Louvre.

Pour les dons très conséquents, il existe d'autres témoignages de reconnaissance tels l'inscription du nom dans la salle restaurée, dans le marbre de la Rotonde d'Apollon, ou encore l'obtention du titre de Donateur du Ministère de la Culture.